

Agir pour de meilleurs soins

« Œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients. À cet effet, l'Association pourra prendre toute initiative et entreprendre toute action à des fins de formation des professionnels de santé, de sensibilisation, d'information, et d'amélioration des pratiques ». Telles sont les valeurs essentielles et la raison d'être de *Prescrire* précisées dans l'article 1 des statuts de l'Association Mieux Prescrire, qui édite la revue (a).

L'intérêt des patients

La finalité des soins est avant tout d'améliorer la vie concrète des personnes. Pourtant, l'organisation du système de soins et de la recherche biomédicale, la formation des soignants, la protection sociale, etc. montrent régulièrement que des décisions prises ne donnent pas la priorité à l'intérêt des patients. *Prescrire* aide les professionnels de santé et les patients à faire de meilleurs choix.

En toute indépendance

Les soignants et les patients sont susceptibles d'être soumis à des influences diverses en provenance de firmes intervenant dans le domaine de la santé, d'organismes de gestion des soins ou en charge de la réglementation. C'est pourquoi les adhérents de l'Association Mieux Prescrire s'engagent à écarter tout conflit d'intérêts et signent la charte "Non merci ...". Chaque année, les membres de la Rédaction *Prescrire* signent une déclaration personnelle d'absence de conflit d'intérêts.

Des actions

En plus de la diffusion d'une information indépendante de qualité via la revue, le supplément Interactions médicamenteuses ou le site internet, *Prescrire* propose aux soignants des formations et des programmes d'amélioration des pratiques. Divers événements favorisent les échanges : *Prix Prescrire*, *Pilule d'Or Prescrire*, *Rencontres Prescrire*.

Par ses actions publiques, notamment avec d'autres organisations (Health Action International, Collectif Europe et Médicaments, International Society of Drug Bulletins, etc.), *Prescrire* fait des propositions pour faire progresser les politiques de santé dans l'intérêt général, et fait contrepoids à l'influence des lobbys industriels.

Des initiatives et des actions pour améliorer les soins rendus aux patients.

Prescrire

a- Les statuts de l'Association Mieux Prescrire sont consultables en accès libre sur le site internet www.prescrire.org (onglet "Qui est Prescrire"). Pour tout renseignement complémentaire sur l'Association Mieux Prescrire, ou pour adhérer, merci d'utiliser les moyens de contact habituels rappelés dans cette Lettre aux Abonnés, notamment l'adresse contact@prescrire.org.